

Rapport d'auto-évaluation : Unité d'enseignement

 FACULTÉ DES SCIENCES DE LA SANTÉ SOUSSE · TUNIS · SFAX HONORIS UNITED UNIVERSITIES	Norme 1 : Leadership, Gouvernance et Administration	Elément clé 5
		LGA05C

Annexe LGA05C : Politiques Institutionnelles de l'Unité d'Enseignement

Cette annexe regroupe l'ensemble des politiques encadrant le fonctionnement de l'Unité d'Enseignement :

I. Gouvernance institutionnelle et éthique

- ❖ Politique Qualité [page 3]
- ❖ Politique de communication [page 6]
- ❖ Politique en matière de Santé, Sécurité et Environnement (SSE) [page 8]
- ❖ Politique en matière de respect de l'Équité, de la Diversité et de l'Inclusion (REDI) [page 11]
- ❖ Politique de gestion des réclamations [page 13]
- ❖ Politique relative au signalement et à la protection des dénonciateurs [page 15]
- ❖ Politique portant sur la lutte contre le harcèlement et la violence sexuelle [page 17]

II. Gouvernance académique et pédagogique

- ❖ Politique d'admission [page 21]
- ❖ Politique de déploiement du programme de licence en Sciences Infirmières [page 22]
- ❖ Politique relative à l'encadrement des professeurs [page 25]
- ❖ Politique de rédaction, d'actualisation et de validation d'un syllabus [page 27]
- ❖ Politique relative aux stages [page 29]
- ❖ Politique spécifique aux évaluations continues et aux examens [page 31]
- ❖ Politique relative à la fraude et au plagiat [page 35]

III. Vie étudiante et services de soutien

- ❖ Politique de gestion des bourses [page 38]
- ❖ Politique spécifique aux services aux étudiants [page 40]

IV. Technologies de l'information

- ❖ Politique en matière d'utilisation de la technologie de l'information [page 43]

I. Gouvernance institutionnelle et éthique

 <p>FACULTÉ DES SCIENCES DE LA SANTÉ SOUSSE · TUNIS · SFAX HONORIS UNITED UNIVERSITIES</p>	<h2>Politique Qualité</h2>	<p>Date d'entrée en Application : Juin 2025</p>
--	----------------------------	--

I. PRÉAMBULE

UPSAT, en tant qu'institution d'enseignement supérieur en sciences de la santé, place l'excellence académique, l'innovation pédagogique et la responsabilité sociétale au cœur de sa mission. Notre engagement qualité s'appuie sur une démarche d'amélioration continue, visant à garantir un environnement d'apprentissage stimulant.

II. OBJECTIF

La présente politique qualité a pour objectif de :

- Assurer la cohérence entre l'enseignement, la recherche, l'innovation pédagogique et la responsabilité sociétale.
- Favoriser la satisfaction des étudiants, enseignants et partenaires institutionnels.
- Contribuer activement au renforcement du système de santé national et à son rayonnement international.

III. PORTÉE ET APPLICATION

Cette politique s'applique à :

- L'ensemble des programmes et activités pédagogiques, théoriques, pratiques et cliniques d'UPSAT.
- Les activités de recherche, d'innovation et de développement institutionnel.
- L'expérience étudiante, de l'intégration universitaire jusqu'à l'insertion professionnelle.
- Les relations avec les parties prenantes internes (étudiants, enseignants, personnels administratifs) et externes (structures de santé, institutions partenaires, société civile).

Dans ce cadre, UPSAT vise l'excellence académique en proposant des programmes conformes aux normes nationales et internationales, en intégrant des pratiques pédagogiques innovantes et en favorisant la recherche et le développement.

Notre mission est de former des professionnels de santé compétents, capables de répondre aux défis du secteur de la santé à l'échelle nationale et internationale. Nous nous engageons également dans une approche de responsabilité sociétale, contribuant à l'amélioration des systèmes de soins et sensibilisant nos étudiants aux enjeux environnementaux et éthiques de la santé.

Les axes prioritaires de notre politique qualité sont :

1. Excellence et Qualité Académique

- Évaluation et amélioration continue du programme en Sciences Infirmières.
- Soutien au développement des compétences transversales de leadership et de collaboration intra & interprofessionnelles.
- Formation continue du corps professoral (théorique, pratique et clinique).
- Accréditation de la formation en Sciences Infirmières.
- Recrutement d'un corps enseignant spécialisé et permanent en Sciences de la santé.

2. Innovation Pédagogique & Digitalisation

- Intégration des outils numériques et de l'intelligence artificielle.
- Diversification des approches pédagogiques.
- Digitalisation des services aux étudiants et aux enseignants.
- Intégration de la réalité virtuelle dans la simulation.

3. Parcours de l'Étudiant : de l'apprentissage à l'autonomie

- Intégration des étudiants à la vie universitaire.
- Mise en place d'un environnement propice à l'apprentissage.
- Déploiement d'une pédagogie active centrée sur l'étudiant.
- Accompagnement personnalisé et renforcement du tutorat.
- Valorisation des initiatives étudiantes à impact sociétal.
- Développement de l'employabilité.

4. Développement de la Recherche et Avancement des Connaissances

- Instauration d'une culture scientifique au sein de l'institution.
- Élaboration d'un plan de recherche dans le cadre du *Scholarship*.
- Organisation de journées scientifiques dédiées à la recherche.
- Mobilisation des ressources pour soutenir les initiatives scientifiques.

IV. ÉVALUATION ET AMÉLIORATION

UPSAT adopte une démarche d'amélioration continue fondée sur :

- L'évaluation périodique des programmes et des pratiques pédagogiques.
- La mesure régulière de la satisfaction des étudiants, enseignants et partenaires.
- La mise en œuvre d'actions correctives et d'innovations en fonction des besoins et des évolutions du secteur de la santé.

Cette politique qualité sera révisée périodiquement ou de manière anticipée en fonction des évolutions institutionnelles, pédagogiques ou scientifiques.

**« MISONNONS SUR LA QUALITE,
GAGNONS L'AVENIR ENSEMBLE »**

La Directrice de la Faculté

 <p>FACULTÉ DES SCIENCES DE LA SANTÉ SOUSSE · TUNIS · SFAX HONORIS UNITED UNIVERSITIES</p>	<h2>Politique De Communication</h2>	<p>Date d'entrée en Application : Juin 2025</p>
--	-------------------------------------	---

I. PRÉAMBULE

Dans un environnement académique et professionnel en constante évolution, la communication constitue un levier essentiel pour garantir la cohérence, la transparence et la performance collective. À UPSAT, la communication interne et externe est au service de la mission éducative, de la qualité institutionnelle et de la valorisation de l'image de l'établissement. Elle doit favoriser l'engagement des parties prenantes, renforcer la collaboration entre les acteurs et promouvoir les valeurs éthiques et professionnelles de l'institution.

II. OBJECTIF

Les objectifs de la présente politique sont :

- Assurer une circulation fluide de l'information.
- Promouvoir une communication cohérente et alignée avec les valeurs de l'établissement.
- Renforcer la visibilité, la crédibilité et la réputation de l'établissement auprès de ses parties prenantes internes et externes.

III. PORTÉE ET APPLICATION

3.1. Champ d'application

Cette politique s'applique à l'ensemble des membres de la communauté universitaire de la Faculté : direction, enseignants, étudiants, personnel administratif et technique, ainsi qu'à tout intervenant ou représentant agissant au nom de l'établissement.

3.2. Communication interne

Elle concerne l'ensemble des échanges au sein de l'institution, notamment :

- Les informations institutionnelles et administratives.
- Les annonces pédagogiques et organisationnelles.
- Les échanges collaboratifs entre équipes.

Canaux utilisés : intranet, messagerie institutionnelle, réunions, affichage, groupes Teams, MyUPSAT, Blackboard, etc.

Responsables : Direction, Direction des Systèmes Informatiques, Direction des Etudes, Services Administratifs.

3.3. Communication externe

Elle regroupe toutes les interactions avec les parties prenantes externes : étudiants potentiels, parents, alumni, institutions partenaires, médias, etc.

Canaux utilisés : site web officiel, réseaux sociaux, communiqués de presse, événements institutionnels, etc.

Responsables : Direction, Représentants désignés.

3.4. Communication en situation de crise

En cas de crise (incident majeur, urgence sanitaire, etc.), une cellule de crise interne est mise en place sous l'autorité de la direction et agit conformément aux exigences de la procédure de gestion de crise arrêtée par le comité central du groupe HONORIS « Safety and Security ». Toute diffusion d'information est strictement encadrée et centralisée.

3.5. Principes directeurs

- Clarté et transparence
- Cohérence des messages
- Respect de la confidentialité
- Professionnalisme
- Valorisation de l'institution

IV. ÉVALUATION ET AMÉLIORATION

La mise en œuvre de cette politique fait l'objet d'un suivi annuel, mené par la direction et les représentants désignés. Des indicateurs de performance sont mobilisés, tels que :

- La réactivité et la clarté des communications internes.
- Le degré de satisfaction des usagers internes (enquête éventuelle).

La politique de communication est révisée tous les trois ans, ou en cas de besoin spécifique.

La Directrice de la Faculté

 <p>FACULTÉ DES SCIENCES DE LA SANTÉ SOUSSE · TUNIS · SFAX HONORIS UNITED UNIVERSITIES</p>	<p>Politique en matière de Santé, Sécurité et Environnement (SSE)</p>	<p>Date d'entrée en Application : Juin 2025</p>
--	--	---

I. PRÉAMBULE

Etant donné que la santé, la sécurité et le respect de l'environnement sont des composantes fondamentales dans la mission de tout établissement. UPSAT s'engage à mettre en œuvre toutes les mesures nécessaires pour prévenir les risques, protéger la santé de ses étudiants et collaborateurs, et minimiser l'impact environnemental de ses activités.

II. OBJECTIF

La présente politique a pour objectifs de :

- Garantir un environnement sain, sécurisé et respectueux de la santé de tous ;
- Instaurer les principes de développement durable dans les pratiques d'UPSAT ;
- Intégrer une culture de prévention, de responsabilité et de sensibilisation au sein de la communauté universitaire.

III. PORTÉE ET APPLICATION

Cette politique s'applique :

- À tous les membres de la Faculté ;
- À l'ensemble des locaux, installations, équipements et activités menés sur les sites de la Faculté ;
- Aux partenaires ou prestataires intervenant dans les espaces de la Faculté.

IV. POLITIQUE

UPSAT s'engage à :

1. Santé et sécurité

- Se conformer à toutes les lois, réglementations en vigueur relatifs à la santé et à la sécurité ;
- Identifier, évaluer et maîtriser les risques liés à ses activités afin de prévenir les incidents et les accidents ;
- Communiquer l'existence et les modalités d'accès aux services de santé et de soutien psychologique offerts par l'établissement, y compris l'infirmierie et la cellule d'écoute, ainsi que les coordonnées à utiliser en cas d'urgence.

- Favoriser un climat de confiance et d'écoute bienveillante, afin que chaque membre de la communauté universitaire puisse exprimer librement ses besoins, ses préoccupations ou proposer des améliorations concernant les services de santé.
- Assurer la protection des informations médicales des étudiants, en veillant à leur traitement confidentiel et sécurisé, conformément aux règles en vigueur en matière de protection des données.
- Développer une culture de prévention en santé en organisant des campagnes d'information, des actions de sensibilisation aux risques et en relayant les programmes nationaux d'éducation à la santé.
- Inciter les étudiants à s'impliquer activement dans les programmes de prévention (vaccinations, dépistages, ateliers santé, etc.) et à adopter un mode de vie sain en participant à des initiatives favorisant une activité physique régulière.
- En situation d'épidémie ou de catastrophe, l'établissement s'engage à mettre en place un comité de suivi médical et social, chargé de coordonner les actions de prévention, de soutien et d'accompagnement des étudiants, des enseignants et du personnel, en étroite collaboration avec les autorités sanitaires et ministérielles compétentes.

2. Environnement

- Sensibiliser les collaborateurs et les étudiants afin d'adopter des comportements responsables, économes en énergie et limitant le gaspillage des ressources ;
- Mettre en place des équipements permettant une meilleure gestion de l'énergie (capteurs de mouvement, thermostats, etc.) ;
- Intégrer les Objectifs de Développement Durable (ODD) au parcours de formation, notamment par l'introduction de modules dédiés à la compréhension des enjeux environnementaux et à l'adoption de pratiques durables par les futurs professionnels de santé ;
- Organiser des ateliers de sensibilisation à l'environnement à l'intention des étudiants, des enseignants et du personnel administratif, afin de les informer sur les enjeux du développement durable et de favoriser leur engagement actif dans les démarches écologiques de l'établissement,
- Inciter les clubs à réaliser des actions en faveur de l'environnement et du développement durable dans le but de rassembler, coordonner et valoriser les initiatives écologiques portées par la communauté académique.

Interdiction de fumer

Conformément aux exigences du ministère de l'enseignement supérieur à l'égard des établissements universitaires, UPSAT est un espace « non-fumeur ».

V. RÔLES ET RESPONSABILITÉS / CADRE INSTITUTIONNEL


Cette politique implique la Direction Générale d'UPSAT, les Responsables hiérarchiques, le personnel, le service technique / sécurité / environnement et les prestataires et visiteurs.

En cas de crise (incident majeur, urgence sanitaire, etc.), une cellule de crise interne est mise en place sous l'autorité de la direction et agit conformément aux exigences de la procédure de gestion de crise arrêtée par le comité central du groupe HONORIS « Safety and Security ». Toute diffusion d'information est strictement encadrée et centralisée.

VI. ÉVALUATION ET AMÉLIORATION

Cette politique est révisée périodiquement, ou dès que nécessaire, en concertation avec les parties prenantes, afin d'intégrer les évolutions institutionnelles ou organisationnelles.

La Directrice de la Faculté

 <p>FACULTÉ DES SCIENCES DE LA SANTÉ SOUSSE · TUNIS · SFAX HONORIS UNITED UNIVERSITIES</p>	<p>Politique en Matière de Respect de l'Équité, de la Diversité et de l'Inclusion (REDI)</p>	<p>Date d'entrée en Application : Juin 2025</p>
--	---	---

I. PRÉAMBULE

La Faculté s'engage à créer et maintenir un environnement d'apprentissage et de travail inclusif, où chaque membre de sa communauté – étudiants, enseignants, personnel administratif et de soutien – se sent valorisé et respecté.

Par conséquent, le personnel est motivé pour aider à la création d'un environnement institutionnel juste, respectueux, inclusif et sûr, dans lequel la diversité est reconnue et où le harcèlement, l'intimidation et la victimisation sous quelques formes que ce soit sont strictement bannis et interdits.

II. OBJECTIF

Cette politique vise à promouvoir une culture où le respect mutuel, l'équité, la diversité et l'inclusion sont des principes fondamentaux.

III. PORTÉE ET APPLICATION

La présente politique s'applique à l'ensemble des acteurs de la vie universitaire : étudiants, corps enseignant, corps administratif ; et concerne les domaines suivants :

Recrutement, Rétention et Promotion du Personnel et des Enseignants

- Mettre en œuvre des processus de recrutement transparents et équitables, basés sur les compétences et l'expérience, tout en visant à diversifier les candidatures.
- Offrir des opportunités de développement professionnel et de mentorat pour tous les membres du personnel et les enseignants.
- Assurer des processus d'évaluation et de promotion justes et objectifs.

Expérience Étudiante

- Promouvoir des pratiques pédagogiques inclusives qui reconnaissent et répondent aux besoins divers des étudiants.
- Fournir des services de soutien académique et d'accompagnement psychologique accessibles à tous les étudiants.
- Encourager la participation étudiante dans les initiatives de diversité et d'inclusion.

Environnement de Travail

- Créer un environnement de travail où chacun se sent en sécurité pour exprimer ses préoccupations sans crainte de représailles.
- Mettre en place des mesures d'accommodement raisonnables pour les personnes en situation de handicap.
- Sensibiliser régulièrement le personnel et les enseignants aux enjeux de diversité, d'équité et d'inclusion.

Toutes les plaintes seront traitées de manière juste, rapide et avec la plus grande confidentialité possible.

IV. PRINCIPES DIRECTEURS

- **Non-discrimination** : La Faculté n'accepte aucune forme de discrimination ou de traitement illégal d'une ou de plusieurs personnes sur la base de la race, la religion, la couleur, le genre, l'origine nationale, la citoyenneté, l'âge, l'état matrimonial ou le handicap.
- **Égalité des chances** : Tous les membres de la communauté de la faculté auront un accès équitable aux ressources, aux opportunités de développement professionnel et personnel, et aux processus décisionnels.
- **Dialogue ouvert et respectueux** : Encourager des discussions constructives et respectueuses sur des sujets sensibles, en favorisant l'écoute active et la compréhension mutuelle.
- **Accessibilité** : S'efforcer de rendre les programmes, les installations et les informations accessibles à tous, y compris aux personnes en situation de handicap.
- **Responsabilité collective** : Chaque membre de la faculté est responsable de contribuer à un environnement respectueux, équitable, diversifié et inclusif.

V. ÉVALUATION ET AMÉLIORATION

Cette politique sera revue tous les trois ans pour s'assurer de sa pertinence et de son efficacité, et sera ajustée si nécessaire en cas de besoin.

La Directrice de la Faculté

 <p>FACULTÉ DES SCIENCES DE LA SANTÉ SOUSSE · TUNIS · SFAX HONORIS UNITED UNIVERSITIES</p>	<h2>Politique de Gestion des Réclamations</h2>	<p>Date d'entrée en Application : Juin 2025</p>
--	--	---

I. PRÉAMBULE

Dans le souci constant d'améliorer la qualité de ses services et de préserver un climat de confiance au sein de sa communauté, UPSAT adopte une politique proactive de gestion des réclamations de chaque étudiant, enseignant ou membre du personnel administratif de manière équitable, transparente et respectueuse.

II. OBJECTIF

La présente politique a pour objectifs de :

- Maintenir un environnement institutionnel fondé sur la confiance, le dialogue et la responsabilité partagée ;
- Garantir l'équité, la transparence et la neutralité dans l'analyse des plaintes,
- Renforcer les dispositifs internes d'amélioration continue à partir de l'analyse des réclamations.

III. PORTÉE ET APPLICATION

Cette politique s'applique à l'ensemble de la communauté UPSAT.

Les réclamations peuvent porter sur des aspects pédagogiques, organisationnels, relationnels ou administratifs.

IV. CADRE INSTITUTIONNEL

Une série de mesures et d'actions sont entreprises par UPSAT pour optimiser la gestion des réclamations :


- Le dépôt des réclamations s'effectue directement auprès du service concerné ou via :
 - La plateforme MyUPSAT pour les étudiants et les enseignants ;
 - La plateforme SharePoint Intranet pour le personnel administratif.
- Le traitement des réclamations s'effectue selon des délais définis et fait l'objet d'un suivi par les services concernés. La confidentialité est strictement respectée et toute forme de représailles est proscrite, ainsi que le respect de l'équité et de la neutralité.
- En cas de désaccord persistant, un recours à une médiation ou à une tierce instance indépendante est possible.

I. ÉVALUATION ET AMÉLIORATION

Pour une gestion optimale des réclamations, une procédure est mise en place et fait l'objet d'amélioration continue afin de renforcer la qualité du service rendu et de proposer des actions correctives ou préventives.

La politique est révisée périodiquement, ou dès que nécessaire, en concertation avec les parties prenantes, afin d'intégrer les évolutions réglementaires, institutionnelles ou organisationnelles.

La Directrice de la Faculté

 <p>FACULTÉ DES SCIENCES DE LA SANTÉ SOUSSE · TUNIS · SFAX HONORIS UNITED UNIVERSITIES</p>	<p>Politique Relative au Signalement et à la Protection des Dénonciateurs</p>	<p>Date d'entrée en Application : Juin 2025</p>
--	--	---

I. Préambule

Dans le cadre de sa mission éducative, éthique et sociale, UPSAT s'engage à promouvoir une culture d'intégrité, de transparence et de responsabilité, en créant un environnement où les membres de la communauté de la Faculté peuvent signaler des irrégularités sans crainte de représailles, dans le respect des droits et des valeurs de l'établissement.

II. Objectifs

Cette politique a pour objectif de définir un cadre clair et sécurisant pour le signalement d'actes fautifs en assurant un processus confidentiel, équitable et protecteur pour les dénonciateurs agissant de bonne foi, tout en encourageant une culture de vigilance et de responsabilité.

III. Portée et application

Tout membre de la communauté de la Faculté qui constate, ou doute qu'une activité, ayant lien avec la mission de son institution est contraire à l'éthique, illégale, erronée ou en violation du code général de conduite, ou s'il soupçonne une telle violation, il doit la dénoncer selon le processus spécifique ; son identité restera confidentielle.

IV. La démarche de signalement et de dénonciation

Elle est décrite comme suit :

1. En cas de questions mineures, il serait préférable de faire la déclaration des faits au supérieur hiérarchique immédiat, qui la transmettra à la personne appropriée responsable de la supervision de l'employé faisant l'objet de la préoccupation.
2. Si le problème est sérieux et que la personne qui se propose de signaler ou de dénoncer n'est pas à l'aise pour contacter son supérieur hiérarchique, ou si elle ne reçoit pas de réponse adéquate de sa part, elle en parle à la Directrice de la Faculté.
3. Si, pour une raison quelconque, elle ne peut pas suivre les étapes ci-dessus et souhaite conserver son anonymat, ou si elle a suivi les étapes ci-dessus et ne pense pas avoir reçu une réponse adéquate, elle peut contacter les Ressources Humaines Honoris ou la ligne d'assistance éthique (Lighthouse) via leur ligne gratuite, leur site Internet confidentiel (www.lighthouse-services.com/honoris ou

www.lighthousegoto.com/honoris/fre - en langue française.

Ce processus nécessite un effort de vulgarisation et d'adaptation et un environnement où les victimes, les dénonciateurs et les témoins ne craignent pas de briser le mur du silence.

Le dénonciateur doit observer la discrétion absolue et s'abstenir de diffuser l'information ou de la commenter en public, et ce, afin de préserver la dignité de la victime et de l'agresseur présumés.

- Enquête : Conduire des investigations équitables, respectant la confidentialité et les droits de toutes les parties.
- Sanctions : Appliquer des mesures disciplinaires conformément au règlement intérieur et aux principes légaux.

V. Protection des dénonciateurs

La Faculté ne tolère pas de représailles contre quiconque qui aurait émis un doute, signalé de bonne foi une éventuelle inconduite ou aidé à enquêter sur une éventuelle faute. La Direction apprécie et respecte tous ceux qui émettent des préoccupations auxquelles la Faculté doit répondre. Il n'est pas permis qu'une personne soit maltraitée pour avoir soulevé un problème de manière honnête,

Tout collaborateur, ayant mis en lumière un problème ou fourni des informations dans le cadre d'une enquête, continuera d'être traité avec courtoisie et respect. Dans le cas contraire les faits interprétés comme représailles doivent être portés directement à la connaissance du supérieur hiérarchique ou à défaut via la « Ligne Directe Éthique ».

Les appels à la ligne directe d'éthique restent confidentiels auprès du prestataire. Aucune identité de l'appelant n'est activée sur le téléphone, et l'anonymat est garanti à moins que l'appelant choisit de s'identifier. La Faculté reconnaît que chaque employé et partie prenante externe concernés doit être assurés que la question est correctement traitée. Toutefois, les progrès réalisés dans l'avancement de l'enquête seront traités de manière confidentielle et ne seront pas divulgués, ni discutés avec des personnes qui n'ont pas un droit légitime d'accès à ces informations. Ceci est important pour éviter de nuire à la réputation des différentes parties ou personnes impliquées.

VI. Évaluation et amélioration

Cette politique est révisée périodiquement, ou dès que nécessaire, en concertation avec les parties prenantes, afin d'intégrer les évolutions institutionnelles ou organisationnelles.

La Directrice de la Faculté

 <p>FACULTÉ DES SCIENCES DE LA SANTÉ SOUSSE · TUNIS · SFAX HONORIS UNITED UNIVERSITIES</p>	<h2>Politique Portant sur la Lutte Contre le Harcèlement et la Violence Sexuelle</h2>	<p>Date d'entrée en Application : Juin 2025 Date de mise à jour : Janvier 2026</p>
---	---	--

I. Préambule

UPSAT affirme que sa mission dépasse la simple transmission du savoir : elle vise à accompagner les étudiantes et étudiants dans leur développement intellectuel, professionnel et humain, dans un climat de confiance et d'équité.

Consciente de sa responsabilité, UPSAT reconnaît à l'ensemble de sa communauté – étudiants, enseignants, personnel – le droit à un environnement d'étude et de travail sain, respectueux de l'intégrité physique, psychologique et morale.

L'établissement s'engage fermement à prévenir et à combattre toutes formes de harcèlement.

Notre établissement s'appuie sur la politique de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), en vigueur depuis le 8 mars 2023, qui consacre une tolérance zéro à l'égard de toute forme d'inconduite sexuelle, y compris le harcèlement sexuel.

Cette politique définit clairement les responsabilités de l'ensemble des membres du personnel et des collaborateurs, et renforce les actions de prévention, ainsi que les mécanismes de réponse, afin d'assurer la protection des victimes et des survivants.

Référence officielle OMS : <https://www.who.int/publications/m/item/WHO-DGO-PRS-2023.4>

Ce document constitue une source officielle de l'OMS et une norme de référence internationale en matière de prévention et de lutte contre le harcèlement sexuel et les autres formes d'inconduite sexuelle.

II. Objectifs

Cette politique vise à prévenir, détecter et sanctionner toute forme de harcèlement et de violence sexuelle au sein d'UPSAT et sur les terrains de stages, afin de garantir un environnement sûr, inclusif et respectueux pour tous les membres de la communauté universitaire.

III. Définitions

Harcèlement sexuel : la loi Tunisienne N°58 du 11 août 2017 relative à l'élimination de la violence à l'égard des femmes, le définit comme étant "*Toute agression d'autrui par actes ou gestes ou paroles comportant des connotations sexuelles qui portent atteinte à sa dignité ou affectent sa pudeur ; et ce dans le but de l'amener à se soumettre aux désirs sexuels de l'agresseur ou ceux d'autrui ou en exerçant sur lui une pression dangereuse susceptible d'affaiblir sa capacité à y résister*".

Les violences sexuelles désignent tout acte sexuel commis avec violence, contrainte, menace ou surprise. Ces violences portent atteinte aux droits fondamentaux de la personne et se manifestent sous forme d'agressions sexuelles, d'exploitation sexuelle, de cyber violence, de viol et d'harcèlement sexuel.

IV. Portée et application

La présente politique s'applique à l'ensemble des acteurs de la vie universitaire : étudiants, enseignants, cadres administratifs, ouvriers, encadrants de stages. Ces acteurs peuvent se placer dans les différentes positions de la dynamique relationnelle en tant qu'agresseurs, victimes ou témoins.

V. Principes fondamentaux et Valeurs d'UPSAT

▪ Respect de la dignité humaine et du consentement

À UPSAT, ce principe garantit à chaque membre de la communauté universitaire un traitement respectueux, sans atteinte à son intégrité, et l'assurance que toute interaction ou intervention repose sur un consentement libre, éclairé et volontaire.

▪ Approche de lutte

UPSAT affiche son engagement et sa détermination à prévenir et à lutter contre le harcèlement sous toutes ses formes, et ce par l'adoption de mesures et de mécanismes de sensibilisation, de formation, d'accompagnement, de lutte contre l'occultation du phénomène, d'aide aux victimes et de sanctions appropriées à l'encontre des auteurs de tels actes.

▪ Dénonciation, accès à des recours justes et rapides avec confidentialité et protection des victimes et des témoins

La démarche est la suivante :

- Signalement : Tout étudiant et toute personne appartenant au personnel administratif ou au corps enseignant saisie d'une situation de harcèlement doit obligatoirement la dénoncer, par écrit sous pli confidentiel à un responsable de la Direction. Cette dernière est tenue d'apprécier les faits et d'engager les procédures requises.

Le processus de dénonciation nécessite un effort de vulgarisation et d'adaptation et un environnement où les victimes, les dénonciateurs et les témoins ne craignent pas de briser le mur du silence.

Le dénonciateur doit observer la discrétion absolue et s'abstenir de diffuser l'information ou de la commenter en public, et ce, afin de préserver la dignité de la victime et de l'agresseur présumés.

- Enquête : Conduire des investigations équitables, respectant la confidentialité et les droits de toutes les parties.
- Sanctions : Appliquer des mesures disciplinaires conformément au règlement intérieur et aux principes légaux.

Prévention et Accompagnement

Tout harcèlement sexuel signalé passe par la compréhension et l'analyse du phénomène, la connaissance de ses différentes facettes, de ses conséquences, de la désignation de ses parties prenantes, sa prévention, mais surtout l'adoption d'une politique interdisant toute tolérance du phénomène.

L'accompagnement psychologique constitue une dimension essentielle de cette politique de lutte contre le harcèlement et la violence sexuelle.

Il s'agit d'un **processus clinique structuré**, visant à accueillir, contenir et soutenir la personne affectée par des violences psychiques, physiques ou sexuelles, tout en respectant la confidentialité et le rythme personnel de chacun. Dès le signalement d'un incident, le **psychologue clinicien responsable de la Cellule d'Ecoute d'UPSAT Tunis** organise un **entretien d'évaluation initiale** destiné à explorer la nature du vécu, l'intensité de la détresse émotionnelle, les manifestations psychosomatiques éventuelles et les besoins de protection immédiate. Cet entretien, mené selon une approche empathique et non jugeante, permet également d'évaluer le **niveau de danger psychique ou de risque de reviviscence traumatique**, et de déterminer les orientations thérapeutiques adaptées.

VI. Cadre institutionnel

- **Mise en place d'un dispositif d'écoute, de soutien et d'assistance pour les victimes : mise en place d'une Cellule d'Ecoute et d'Aide Psychologique**

Objectif : Permettre, d'une manière générale et dans les conditions d'une écoute bienveillante, aux personnes qui en ressentent le besoin, d'exprimer librement et en dehors de tout jugement et de toute contrainte et en toute confidentialité, les problèmes ou les difficultés rencontrés, y compris le harcèlement de toute nature que ce soit.

Mission : Offrir, à tout demandeur, le soutien psychologique nécessaire : cellule.ecoute@upsat.tn

Activités :

Le groupe de psychologues relevant de la Cellule développe, annuellement et particulièrement à l'intention des nouveaux étudiants, un programme portant sur trois volets :

- 1) Une campagne de sensibilisation avec des workshops et des jeux de rôles pour une meilleure prise de conscience et de prévention du phénomène d'harcèlement, de ses conséquences psychologiques et sociales.
- 2) Présentation de profils psychologiques types de personnes harceleuses et de leurs stratégies
- 3) Organisation d'entretiens cliniques individuels, à la demande ou pour la détection de personnes victimes de harcèlement.
- 4) Mener, en cas de besoin, une enquête confidentielle auprès de la personne harceleuse, avec possibilité de suivi du cas (entretien clinique, évaluation du profil de personnalité, etc.).

- **Formation et sensibilisation**

Promotion et maintien d'une culture d'égalité, de tolérance, de respect des droits humains et de préservation de la dignité d'autrui moyennant :

- Une formation certifiant ciblant tous les employés.
- Une sensibilisation régulière pour l'ensemble de la communauté universitaire.


- L'inclusion de modules spécifiques dans les cursus de formation des enseignants
- La diffusion large de l'information sur les comportements inacceptables et les démarches possibles.

VII. Évaluation et amélioration

Cette politique est révisée périodiquement, ou dès que nécessaire, en concertation avec les parties prenantes, afin d'intégrer les évolutions réglementaires, institutionnelles ou organisationnelles.

La Directrice de la Faculté

II. Gouvernance académique et pédagogique

 <p>FACULTÉ DES SCIENCES DE LA SANTÉ SOUSSE · TUNIS · SFAX HONORIS UNITED UNIVERSITIES</p>	<p>Politique d'Admission en Sciences Infirmières</p>	<p>Date d'entrée en Application : Juin 2025</p>
--	---	---

I. PRÉAMBULE

La présente politique vise à garantir un processus équitable et transparent en matière d'admission en licence en Sciences Infirmières.

II. OBJECTIF

Cette politique vise à retenir les candidats possédant les aptitudes intellectuelles et humaines requises pour réussir une formation en sciences infirmières et contribuer de manière efficace aux services de la santé.

III. POLITIQUE

Conditions d'admission

La candidature à l'inscription est ouverte aux candidats tunisiens et internationaux titulaires d'un baccalauréat ou d'un diplôme étranger admis en équivalence dans l'une des spécialités suivantes :

- Sciences expérimentales
- Mathématiques
- Sport
- Lettres avec option sciences de la vie.

Le choix de ces spécialités est de nature à garantir une base solide en sciences de la vie, en mathématiques, en sciences humaines indispensables pour une formation réussie en Sciences Infirmières.

Une note en éducation physique est exigée pour tous les types de baccalauréat.

Entretien d'admission

Un entretien individuel en présentiel est mené avec le candidat pour évaluer

- Sa motivation pour la profession infirmière
- Son projet de vie professionnel
- Ses aptitudes relationnelles et humaines

Conditions spécifiques

L'inscription est ouverte aux candidats titulaires d'un baccalauréat répondant aux conditions citées ci-haut et justifiant d'un diplôme universitaire dans d'autres disciplines et motivés par un projet de changement de carrière et désireux d'intégrer la formation en Sciences Infirmières.

Etude de dossiers

L'admission de ces candidats est soumise à l'avis de la commission d'admission.

 <p>FACULTÉ DES SCIENCES DE LA SANTÉ SOUSSE · TUNIS · SFAX HONORIS UNITED UNIVERSITIES</p>	<p>Politique de Déploiement du Programme de Licence en Sciences Infirmières</p>	<p>Date d'entrée en Application : Juin 2025</p>
--	--	---

I. PRÉAMBULE

La Licence en Sciences Infirmières s'est inscrite, depuis son démarrage en 2013/2014, dans le système LMD. Elle est périodiquement soumise à des révisions et des réflexions dont la finalité est de répondre aux exigences de la profession infirmière.

Le diplôme de la licence en Sciences Infirmières est obtenu au bout de trois années d'étude. Chaque semestre de l'année universitaire comporte 14 semaines d'enseignement théorique, pratique et clinique.

II. OBJECTIF

Assurer les conditions organisationnelles, humaines, matérielles et institutionnelles nécessaires pour un déploiement efficace, cohérent et durable du programme des Sciences Infirmières, en garantissant la coordination entre les parties prenantes, l'optimisation des ressources, et l'ancrage du programme dans les structures existantes.

III. PORTÉE ET APPLICATION

La présente politique s'applique au programme de la licence en Sciences Infirmières et s'adresse à tous les enseignants de cette filière, ainsi que les instances pédagogiques chargées du suivi et de la validation académique.

IV. POLITIQUE

Article 1 : Curriculum et contenu pédagogique

- Mettre à jour régulièrement le contenu du curriculum en Sciences Infirmières pour permettre l'acquisition des compétences définies dans le Référentiel des Activités d'Apprentissage (RAA) et refléter les avancées scientifiques.

En pratique :

- La maquette du programme est arrêtée périodiquement par la Commission Nationale Sectorielle "Santé et Technologies Médicales". Les syllabus et les contenus des enseignements sont élaborés par les enseignants concernés et validés par le Comité Programme.
- Chaque semestre comporte de 5 à 6 unités d'enseignement totalisant 30 crédits. Les enseignements concernent les unités fondamentales, les unités transversales et les unités complémentaires pour répondre aux exigences de la profession infirmière. Chaque unité

compte un ou plusieurs éléments constitutifs. Les enseignements sont dispensés en langue française sous forme de cours théoriques, de travaux dirigés, de travaux pratiques et de stages cliniques.

- Les cours peuvent être assurés à distance, dans des proportions fixées par les réglementations en vigueur, et ce sous forme de visio-conférences, complétées par des forums et la mise à disposition de supports numériques.
- La formation dispensée à la Faculté est complétée et consolidée par des séances de simulation au « Medical Simulation Center ».

Article 2 : Encadrement pédagogique

Le personnel enseignant à la Faculté est composé d'enseignants permanents et de vacataires (professeurs paramédicaux spécialisés en Sciences Infirmières, universitaires, médecins hospitalo-universitaires, encadrants et accompagnateurs de stages) relevant du milieu hospitalo-universitaire, de L'Institut Supérieur des Sciences Infirmières de Tunis, de l'Ecole des Sciences et Techniques de la Santé et de la Faculté de Médecine de Tunis.

Article 3 : Formation et développement du corps enseignant

- Renforcer les compétences pédagogiques et cliniques des enseignants et encadrants par la formation continue (approche par compétence, leadership, collaboration intra et interprofessionnelle, etc. ;
- Accompagner les enseignants dans l'appropriation des approches pédagogiques innovantes et des outils didactiques modernes ;
- Favoriser le Scholarship ;
- Accompagnement et encadrement du corps professoral par les instances pédagogiques.

Article 4 : Infrastructure et ressources

Dans le cadre de sa mission académique, la faculté met à disposition les ressources indispensables au déploiement du programme, notamment en termes d'infrastructures, d'expertise pédagogique et de soutien administratif.

Article 5 : Partenariats et stages pratiques

La faculté établit des partenariats avec les établissements de santé pour offrir aux étudiants des stages cliniques encadrés, favorisant ainsi l'application pratique des compétences acquises. Elle collabore également avec des universités et organismes nationaux et internationaux pour enrichir la formation et soutenir l'innovation. Ces collaborations sont essentielles pour assurer une formation professionnelle de qualité et une insertion réussie des diplômés.

Article 6 : Inclusion et diversité

- Promouvoir un environnement inclusif, respectueux de la diversité culturelle, sociale et individuelle.

- Favoriser l'accès au programme pour un large éventail de candidats.

V. INSTANCES PEDAGOGIQUES


L'établissement s'engage à soutenir le développement et la pérennisation du programme par la mise en place d'instances pédagogiques dont les responsabilités et les processus décisionnels sont définies :

- Comité Admission, Comité Programme, Comité d'Evaluation du Programme, Comité de Recherche & Comité d'Evaluation des Examens et Docimologie.

VI. ÉVALUATION ET AMÉLIORATION

Cette politique sera revue annuellement pour s'assurer de sa pertinence et de son efficacité, et sera ajustée si nécessaire en cas de besoin.

La Directrice de la Faculté

 <p>FACULTÉ DES SCIENCES DE LA SANTÉ SOUSSE · TUNIS · SFAX HONORIS UNITED UNIVERSITIES</p>	<h2>Politique Relative à l'Encadrement des Professeurs</h2>	<p>Date d'entrée en Application : Juin 2025</p>
--	---	---

I. PRÉAMBULE

UPSAT reconnaît que la qualité de l'enseignement et de la formation repose sur la compétence, l'engagement et le développement continu de son corps professoral. Dans cette perspective, l'institution s'engage à mettre en place un encadrement visant à soutenir l'intégration, la progression professionnelle, le leadership académique des professeurs. Cet encadrement favorise également la collaboration interprofessionnelle et l'actualisation constante des connaissances, dans le respect des standards académiques et des besoins du système de santé.

II. OBJECTIF

La présente politique vise à :

- Promouvoir une culture d'excellence, de collaboration, de leadership et d'engagement académique.
- Encourager l'avancement des connaissances (Scholarship), l'innovation pédagogique et la collaboration interprofessionnelle.

III. PORTÉE ET APPLICATION

Cette politique s'applique à l'ensemble des enseignants de la Faculté et couvre :

- L'accueil et l'intégration des nouveaux enseignants ;
- L'accompagnement au développement pédagogique et scientifique, incluant la participation à des projets de recherche, à des publications, à des formations avancées et à des colloques ;
- La promotion du leadership académique, par l'implication dans les comités, les groupes de travail et les projets institutionnels,
- La collaboration interprofessionnelle.

IV. POLITIQUE

▪ Soutien institutionnel

UPSAT s'engage à fournir :

- Des formations sur les méthodes pédagogiques et les technologies éducatives ;
- Un accès à des ressources pédagogiques et des outils d'évaluation ;
- Des occasions pour favoriser le partage d'expériences,
- Les professeurs sont encouragés à participer à des projets de recherche et à des collaborations interuniversitaires.

- **Évaluation et Feedback**

- Les professeurs sont évalués sur leur performance pédagogique.

V. ÉVALUATION ET AMÉLIORATION

La politique d'encadrement des enseignants fait l'objet d'une évaluation régulière basée sur :

- Des enquêtes de satisfaction et de retour d'expérience des enseignants.
- Le suivi des plans de développement professionnel (formations, production scientifique, participation, etc.).

Cette politique est révisée tous les trois ans, ou de manière anticipée en fonction des évolutions institutionnelles, pédagogiques ou scientifiques.

La Directrice de la Faculté

 <p>FACULTÉ DES SCIENCES DE LA SANTÉ SOUSSE · TUNIS · SFAX HONORIS UNITED UNIVERSITIES</p>	<p>Politique de Rédaction, d'Actualisation et de Validation d'un Syllabus</p>	<p>Date d'entrée en Application : Juin 2025</p>
--	--	---

I. Préambule

L'amélioration continue des enseignements dispensés à UPSAT repose sur une mise à jour régulière assurée par les instances pédagogiques, qui évaluent la pertinence du programme et la qualité des contenus enseignés. À cet effet, la Faculté met en œuvre une politique de révision systématique des syllabus, garantissant l'alignement des enseignements avec les objectifs de formation et les évolutions scientifiques et professionnelles.

Cette politique contribue activement à l'amélioration continue de la qualité de l'enseignement et de l'apprentissage.

II. Objectifs

Cette politique vise à garantir l'harmonisation des contenus des cours magistraux, des travaux dirigés, des travaux pratiques et des stages cliniques. Elle favorise la communication et la concertation au sein de l'équipe pédagogique afin d'assurer une coordination efficace. Par ailleurs, elle garantit un cadre de référence clair pour les étudiants en définissant précisément les objectifs, les contenus, les modalités d'évaluation et les attentes du cours.

III. Portée et application

Cette politique s'applique à l'ensemble des unités d'enseignement dispensées à UPSAT. Elle concerne tous les enseignants responsables de cours, ainsi que les instances pédagogiques chargées de la validation académique.

IV. Définitions

Le syllabus est un document pédagogique qui présente de manière synthétique et structurée les principales informations relatives à un cours ou une unité d'enseignement. Il précise les intitulés des cours, les objectifs pédagogiques généraux et spécifiques ainsi que les compétences à acquérir, les méthodes d'enseignement, le matériel didactique, les références et les modalités d'évaluation. Le syllabus sert de guide tant pour les enseignants que pour les étudiants, assurant ainsi la transparence et la cohérence dans la conduite des enseignements.

V. Principes directeurs

Les principes directeurs sur lesquels repose notre politique sont :

- La qualité pédagogique des cours et des évaluations ;
- Cohérence curriculaire ;
- Responsabilité partagée ;
- Transparence et accessibilité de l'information,
- Actualisation continue des syllabus.

VI. Cadre institutionnel

La rédaction initiale du syllabus est assurée par l'enseignant responsable de l'unité d'enseignement. Les Instances pédagogiques examinent la cohérence des syllabus et leur conformité aux objectifs de la formation et aux normes établies.

Le Comité valide les syllabus répondant aux exigences et, en cas de réserves, il émet des recommandations, propose des modifications, demande des mises à jour complémentaires.

Une mise à jour du syllabus est requise au minimum tous les ans, ou selon les évolutions disciplinaires tout en assurant la stabilité pédagogique et éviter ainsi l'obsolescence des contenus (scientifiques, technologiques, réglementaires...).

La version numérique finale du syllabus validé est consultable en ligne dans l'espace de cours propre à l'étudiant (Blackboard, MyUPSAT, etc.).

VII. Évaluation et amélioration

Cette politique sera revue tous les ans pour s'assurer de sa pertinence et de son efficacité, et sera ajustée en cas de besoin.

La Directrice de la Faculté

 <p>FACULTÉ DES SCIENCES DE LA SANTÉ SOUSSE · TUNIS · SFAX HONORIS UNITED UNIVERSITIES</p>	<h2>Politique Relative aux Stages</h2>	<p>Date d'entrée en Application : Juin 2025</p>
--	--	---

I. PRÉAMBULE

La Licence en Sciences Infirmières repose sur une approche pédagogique centrée sur la pratique des soins, visant à développer des compétences cliniques solides et adaptées aux réalités du terrain. Dans cette optique, les stages cliniques constituent une composante fondamentale de la formation, permettant une immersion progressive en milieu professionnel. Ils favorisent l'intégration des savoirs, le développement du raisonnement clinique et l'autonomie professionnelle.

II. OBJECTIFS

Cette politique vise à encadrer la réalisation des stages cliniques dans le respect de la procédure en vigueur, tout en assurant une formation progressive, structurée et de qualité au sein de la Licence en Sciences Infirmières.

III. PORTÉE ET APPLICATION

La présente politique concerne les coordinateurs pédagogiques, les enseignants, les encadrants, les superviseurs, les accompagnateurs de stage et les étudiants en stage.

IV. POLITIQUE

- Dans une démarche constante d'amélioration de la qualité de la formation, UPSAT diversifie et élargi en permanence son réseau de terrains de stage afin d'offrir aux étudiants un environnement d'encadrement et d'apprentissage clinique en cohérence avec l'évolution de l'enseignement théorique. À cet effet, des conventions de partenariat sont régulièrement établies et renouvelées avec les établissements d'accueil.
- Préparation en amont des stages cliniques :
 - Afin d'assurer la sécurité sanitaire des nouveaux étudiants (ne présentant pas de contre-indications), UPSAT coordonne avec le Centre de Médecine Universitaire une campagne de vaccination contre l'hépatite B.
 - La première immersion en stage est précédée de séances préparatoires dans les salles de TP de la Faculté, ainsi que du rappel des règles éthiques, déontologiques, vestimentaires, d'hygiène et de sécurité ; le respect du règlement intérieur des établissements d'accueil et du secret professionnel sont de mise.
 - Les étudiants sont affectés en stages dans le cadre d'une rotation couvrant le semestre concerné afin d'assurer l'égalité des chances.

- Suivi du déroulement des stages :

La fréquence des contacts avec le milieu clinique et l'environnement de soins augmente avec l'avancement de l'enseignement. Cette progression permet aux étudiants de confronter leur apprentissage à la réalité du terrain et de prendre conscience de leur identité professionnelle.

- **Encadrement régulier** : professionnels de santé référents chargés d'accompagner, de guider et d'évaluer les étudiants tout au long de leur stage.
 - **Visites pédagogiques** : permettent de s'assurer du bon déroulement du stage, de vérifier les conditions d'accueil et d'encadrement, de recueillir les retours des acteurs concernés et d'ajuster les objectifs pédagogiques si nécessaire.
 - **Suivi de l'assiduité des étudiants** : un contrôle régulier de la présence est assuré par les encadrants et l'établissement, afin de garantir l'implication effective de l'étudiant et le respect de la durée minimale du stage.
 - Un suivi est assuré par l'organisation de réunions régulières avec les encadrants et les délégués de classe, complétées par des questionnaires adressés aux étudiants et aux professionnels encadrants, dans une démarche d'évaluation continue et d'amélioration de la qualité des stages.
- Évaluation des stages :
 - Au terme de chaque période de stage, l'encadrant et le chef de service co-signent une fiche de validation de stage.
 - En fin de semestre, en respect du programme national en vigueur, une évaluation clinique est menée dans le service selon une grille d'évaluation.

V. RÔLES ET RESPONSABILITÉS


Les coordinateurs, les encadrants, les superviseurs et les accompagnateurs des stages appliquent tous les articles de cette politique.

La planification des stages, l'affectation des encadrants et le suivi du déroulement de l'apprentissage clinique sont définis et précisés dans une procédure de gestion des stages.

VI. ÉVALUATION ET AMÉLIORATION

Cette politique est révisée périodiquement afin d'assurer son adéquation avec les pratiques pédagogiques et les exigences réglementaires.

La Directrice de la Faculté

 <p>FACULTÉ DES SCIENCES DE LA SANTÉ SOUSSE · TUNIS · SFAX HONORIS UNITED UNIVERSITIES</p>	<p>Politique Spécifique aux Evaluations Continues et aux Examens</p>	<p>Date d'entrée en Application : Juin 2025</p>
--	---	---

I. PRÉAMBULE

Le régime des examens, les modalités générales d'évaluation, les règles de passage et les conditions d'obtention du diplôme sont fixés par le Décret Présidentiel n° 2022-631 du 14 Juillet 2022.

II. OBJECTIFS

Cette politique vise à définir les modalités d'évaluation des étudiants dans le cadre des enseignements dispensés au sein de l'établissement, en assurant l'équité, la transparence et la qualité des processus d'évaluation continue et d'examen final.

III. PORTÉE ET APPLICATION

La présente politique s'applique à tous les programmes, filières, enseignants et étudiants de l'établissement.

IV. PRINCIPES GÉNÉRAUX

- L'évaluation continue doit permettre un suivi régulier des acquis des étudiants tout au long du semestre.
- Les examens finaux doivent valider les compétences acquises à l'issue d'un module ou d'un cours.
- Les modalités d'évaluation doivent être clairement communiquées aux étudiants en début de semestre.
- L'égalité de traitement et la confidentialité des résultats doivent être garanties.

V. POLITIQUE

Article 1 : Organisation générale des examens

Chaque semestre se termine par une session principale d'examens comportant des épreuves théoriques, pratiques et cliniques. Une seule session de rattrapage est organisée en fin d'année.

Article 2 : Régime d'évaluation

Conformément au référentiel relatif à la licence nationale, le système d'évaluation peut être fondé sur le régime mixte joignant le contrôle continu aux examens finaux. Dans le calcul de la moyenne d'une

matière, la note obtenue à l'examen final compte pour 70%, la moyenne des notes obtenues dans les évaluations continues compte pour 30%.

L'évaluation sanctionnelle des stages en milieu hospitalier se fait généralement à la fin de chaque semestre et éventuellement à la fin de chaque période de stage ; elle est soumise au régime mixte. L'évaluation continue porte sur l'assiduité, le comportement et l'acquisition des compétences visées ; le stage est validé dès lors que la note accordée est supérieure ou égale à 10/20.

Article 3 : L'absence aux évaluations présentielle

Compte tenu du caractère national du diplôme, l'étudiant qui s'est absenté à une épreuve finale théorique, pratique ou clinique, pour quelque motif que ce soit, obtient la note zéro. En outre, l'épreuve finale concernée par l'absence doit, obligatoirement, être repassée à la session de rattrapage. L'absence, dûment justifiée par des pièces probantes, qui concerne une évaluation continue, peut donner lieu à une épreuve de rattrapage ouverte, de façon facultative, à tous les étudiants de la classe désireux d'améliorer leurs notes.

Article 4 : Fraude et tentative de fraude

Toute fraude ou tentative de fraude constatée au cours d'une épreuve ou lors de la correction des copies conduit son auteur devant le Conseil de Discipline et l'expose à des sanctions disciplinaires.

Article 5 : Remise en retard d'un travail

Les délais de la remise de travaux confiés aux étudiants dans le cadre de l'évaluation continue ainsi que la sanction des retards de remise de ces travaux relèvent de la compétence de l'enseignant de la matière.

Article 6 : Règles de passage et d'admission

L'évaluation est semestrielle, la proclamation des résultats a lieu après les examens du second semestre.

- a. Est déclaré admis l'étudiant ayant :
 - Validé tous ses stages et obtenu une note supérieure ou égale à 8 dans chacune des évaluations cliniques,
 - Obtenu la moyenne à toutes les unités d'enseignement, sans note éliminatoire.
- b. A défaut de la moyenne dans toutes les unités, est déclaré admis par compensation, l'étudiant ayant obtenu la moyenne générale annuelle, sans note éliminatoire.

Est considérée éliminatoire toute note inférieure à 06/20 pour les épreuves théoriques et à 08/20 pour les épreuves pratiques et cliniques.

* Si en 1^{ère} année l'étudiant n'ayant pas obtenu la moyenne annuelle générale, valide tous les stages programmés et au moins 75% des crédits (soit un minimum de 45 crédits / 60), sans note éliminatoire, il passe en 2^{ème} année avec crédits. Toutefois, il ne peut passer à la 3^{ème} année que lorsqu'il aura validé les crédits restants relatifs à la 1^{ère} année.

****Si en 2^{ème} année l'étudiant n'ayant pas obtenu la moyenne annuelle générale, valide tous les stages programmés et au moins 75% des crédits (soit un minimum de 45 crédits / 60), sans note éliminatoire, il passe en 3^{ème} année avec crédits. Toutefois, il ne peut obtenir son diplôme que lorsqu'il aura satisfait les conditions d'admission aux examens de la 3^{ème} année et de la 2^{ème} année.**

Article 6 : Session de rattrapage

A la session de rattrapage, l'étudiant ajourné ne repasse que les examens relatifs aux éléments des unités non capitalisées à la session principale, en outre il doit repasser obligatoirement toute les épreuves théoriques et pratiques ayant fait l'objet d'une note éliminatoire à la session principale.

Le candidat qui se présente à la session de rattrapage bénéficie, pour chaque épreuve d'examen, de la meilleure des deux notes finales obtenues à la session principale et à la session de rattrapage ; la note de contrôle continu n'est prise en considération que si elle est supérieure à la meilleure des notes finales.

Article 7 : L'obtention du diplôme de Licence :

L'obtention du diplôme de Licence est subordonnée à :

- La validation de toutes les unités d'enseignement du parcours.
- La validation de tous les stages programmés.
- La soutenance et la validation d'un mémoire de fin d'études devant un jury d'examen désigné par la Directrice de la Faculté.

Remarque : les mémoires déposés sont soumis à la vérification du contenu et en cas de plagiat, le candidat concerné s'expose aux sanctions prévues par la réglementation en vigueur (Décret n° 2008-2422 du 23 Juin 2008, Jort n° 52).

Article 8 : Validation des unités d'enseignement (UE) et des stages

La validation d'une unité d'enseignement est faite dès lors que l'étudiant y a obtenu la moyenne :

- Soit aux différents éléments constitutifs de l'unité.
- Soit par compensation entre les différentes épreuves de l'unité sans note éliminatoire.

La validation des stages consiste à obtenir une note égale ou supérieure à 10 /20 à chaque période de stage.

La possibilité de récupération des stages non validés, quel que soit le motif invoqué, est décidée par la Directrice de la Faculté, après avis du coordinateur du parcours et du Conseil Scientifique.

Dans ce cas, l'étudiant est appelé à se présenter devant une commission dont les membres sont désignés par la Directrice de la Faculté. Cette commission se prononcera après examen des justificatifs présentés.

Article 9 : Capitalisation des unités d'enseignement

Une unité d'enseignement est définitivement capitalisée dès lors que l'étudiant y a obtenu la moyenne. La capitalisation d'une unité d'enseignement ou de ses éléments constitutifs aboutit à l'obtention de leurs crédits correspondants.

Toutefois, une unité d'enseignement validée par compensation reste liée au parcours correspondant et n'est donc pas transférable à d'autres parcours.

Article 10 : Redoublement

En cas de redoublement, l'étudiant ne garde le bénéfice que des unités d'enseignement totalement capitalisées ou de leurs éléments constitutifs dans lesquels il a obtenu une moyenne égale ou supérieure à 10/20.

Article 11 : Réclamations

Après la proclamation des résultats et dans un délai de trois jours, tout étudiant qui désire revoir sa copie d'examen final doit formuler et déposer une demande écrite auprès de l'administration de la Faculté. Celle-ci prendra soin de convoquer l'enseignant responsable de la matière pour rencontrer le réclamant dans un délai n'excédant pas 15 jours.

Il s'agit d'une simple vérification matérielle de la copie en présence de l'enseignant responsable et en aucun cas d'une double correction.

Pour les DS, toute réclamation doit se faire séance tenante, lors de la remise en classe des copies corrigées.


VI. RÔLES ET RESPONSABILITÉS

- Les enseignants sont responsables de la mise en œuvre des évaluations conformément à cette politique.
- Le service de scolarité assure la coordination des examens et la gestion administrative des notes.
- Les étudiants sont tenus de respecter les règles établies et de participer activement aux évaluations.

VII. ÉVALUATION ET AMÉLIORATION

Cette politique est révisée périodiquement afin d'assurer son adéquation avec les pratiques pédagogiques et les exigences réglementaires.

La Directrice de la Faculté

 <p>FACULTÉ DES SCIENCES DE LA SANTÉ SOUSSE · TUNIS · SFAX HONORIS UNITED UNIVERSITIES</p>	<h2>Politique Relative à la Fraude et au Plagiat</h2>	<p>Date d'entrée en Application : Juin 2025</p>
---	---	---

I. Préambule

La présente politique vise à garantir l'intégrité académique et l'équité entre les étudiants, conformément aux valeurs de rigueur, d'éthique, d'équité et de responsabilité qui régissent notre institution. Elle s'inscrit dans le cadre des lois tunisiennes relatives à l'enseignement supérieur.

II. Objet

UPSAT s'engage à travers cette politique à prévenir, détecter, traiter et sanctionner les attitudes, les actes et les comportements susceptibles d'être interprétés comme fraude, tentative de fraude ou plagiat, dans un souci de garantir l'intégrité intellectuelle, l'équité entre étudiants, la qualité des diplômes délivrés et le respect de ses valeurs.

III. Portée et application

La présente politique s'applique à tous les étudiants dans les activités académiques et de recherche.

IV. Définitions

Fraude ou tentative de fraude : c'est l'action de tricher ou de tenter de tricher lors d'un examen, dans le but d'obtenir un diplôme ou un avantage indu. Cela inclut des actions telles que la communication avec d'autres candidats, l'utilisation de matériel non autorisé (téléphones, antisèches, etc.), la copie sur un autre candidat, ou même l'usurpation d'identité.

Plagiat est une forme de violation de la propriété intellectuelle. Il consiste à s'approprier le travail ou les idées d'autrui en les présentant comme siens, sans en reconnaître la source. Le plagiat est défini comme l'acte de copier, reproduire, représenter ou diffuser une œuvre de l'esprit sans l'accord de son auteur, en violation des droits d'auteur. Il peut être considéré comme une forme de contrefaçon et est passible de sanctions.

V. Politique

▪ Prévention

Dans le souci de prévention contre ces actes, UPSAT s'engage à :

- Sensibiliser les étudiants aux règles d'éthique académique régulièrement
- Mettre à disposition des outils de détection de plagiat

- Intégrer un module d'initiation à la recherche documentaire, à la citation correcte des sources et à la paraphrase dans les premières années du cursus universitaire.

- **Suspicion**

- Signalement de tout cas suspect
- Analyse des faits (Conseil de Discipline)
- Plaidoyer et entretien contradictoire par l'étudiant
- Décision prononcée selon la gravité des faits.

VI. Rôles et responsabilités

Les actes de fraude sont pénalisés en fonction de leur gravité par le Conseil de Discipline.

VII. Évaluation et amélioration

Cette politique fait l'objet d'un suivi et d'une évaluation en vue de s'assurer de l'efficacité des mesures mises en place pour réduire ces actes.

Cette politique est revue chaque année.

La Directrice de la Faculté

III. Vie étudiante et services de soutien

	<h2>Politique de Gestion des Bourses</h2>	<p>Date d'entrée en Application : Juin 2025</p>
---	---	---

I. Préambule

La Faculté Privée des Sciences de la Santé reconnaît le rôle et l'importance des bourses dans la promotion de l'équité, de l'excellence académique et de la diversité sociale. La présente politique définit les principes généraux encadrant l'octroi et le suivi des bourses d'études, dans une logique de transparence et de responsabilité.

II. Objectifs

Les objectifs de la présente politique, définis par UPSAT, sont les suivants :

- Soutenir financièrement les étudiants méritants ou en situation précaire
- Promouvoir l'excellence, la recherche et la mobilité
- Renforcer l'égalité des chances dans l'accès à l'enseignement supérieur.
- Encourager la persévérance et la réussite académique à travers un accompagnement financier régulier.
- Contribuer à l'attractivité de l'université à l'échelle nationale et internationale.
- Optimiser l'utilisation des ressources disponibles grâce à une gestion équitable et transparente des aides financières.

III. Portée et application

La présente politique s'applique à l'ensemble des étudiants inscrits à UPSAT.

Elle couvre plusieurs types de bourses accordées par la Faculté, notamment :

- L'exonération des frais de scolarité, destinée à attirer des étudiants d'excellence ou à récompenser les plus méritants ;
- Des remises sur les frais, accordées dans le cadre d'une politique sociale ou visant à renforcer le sentiment d'appartenance des personnels à leur institution ;
- La prise en charge de frais de participation à des manifestations scientifiques ou le financement de publications dans des revues spécialisées.

La reconduction d'une bourse d'une année universitaire à l'autre est conditionnée par le respect de critères académiques et administratifs. Les modalités précises de reconduction, d'évaluation et de suivi sont décrites dans la procédure associée à la présente politique

L'enveloppe des bourses est fixée annuellement par la Direction Générale dans le cadre du budget global et selon les objectifs visés.

IV. Principes directeurs et Valeurs d'UPSAT

- **Équité** : garantir un examen impartial et juste de toutes les demandes.
- **Transparence** : assurer la clarté et la communication accessible des critères et modalités d'attribution.
- **Responsabilité** : veiller à une gestion optimale des ressources financières et au suivi rigoureux des résultats obtenus.
- **Accessibilité** : fournir une information complète et un accompagnement adapté à l'ensemble des bénéficiaires potentiels.

V. Cadre institutionnel

Les modalités d'attribution des remises sont définies dans la procédure de Gestion des Bourses.

VI. Évaluation et amélioration

La politique est révisée périodiquement, ou dès que nécessaire, en concertation avec les parties prenantes, afin d'intégrer les évolutions institutionnelles ou organisationnelles.

La Directrice de la Faculté

 <p>FACULTÉ DES SCIENCES DE LA SANTÉ SOUSSE · TUNIS · SFAX HONORIS UNITED UNIVERSITIES</p>	<h2>Politique Spécifique aux Services aux Etudiants</h2>	<p>Date d'entrée en Application : Juin 2025</p>
--	--	---

I. PRÉAMBULE

Dans le cadre de sa mission éducative, UPSAT accorde une attention particulière au bien-être et à la réussite de ses étudiants. Consciente que des obstacles personnels, sociaux ou académiques peuvent compromettre le parcours universitaire, l'institution assure un accompagnement permettant d'identifier, de soutenir et de suivre les étudiants en difficulté, dans un esprit d'écoute, de respect et de solidarité.

II. OBJECTIFS

Cette politique a pour finalité de garantir un environnement propice à la réussite académique, à l'inclusion et au bien-être, en mobilisant les ressources pédagogiques, psychologiques et sociales nécessaires pour prévenir le décrochage et favoriser l'épanouissement des étudiants.

III. PORTÉE ET APPLICATION

La présente politique s'applique à tous les étudiants inscrits à UPSAT.

IV. ACCES A L'INFORMATION

- Les étudiants ayant finalisé leur inscription sont pris en charge par le système d'information de l'établissement (ERP, MyUPSAT et Office 365) et les plateformes d'enseignement (Blackboard, Teams, Lectorio, etc.). Ils auront accès à l'information relative à toutes les dimensions de la formation et des examens (emploi du temps, calendrier, notes d'information, relevé de notes, etc.) ainsi qu'aux supports de cours et aux enregistrements des visioconférences. Ceci leur est possible à travers un login et un mot de passe.
- Le système leur permet de déposer leurs réclamations et leurs requêtes pour obtenir les documents universitaires (attestation d'inscription, attestation de présence, etc.).
- L'inscription est annuellement renouvelable, tout étudiant régulièrement inscrit reçoit une carte d'étudiant lui permettant, entre autres, de bénéficier des avantages liés à son statut. Cette carte est rigoureusement personnelle et n'est valable que pour l'année universitaire en cours.

V. SERVICES SOCIAUX

- **Abonnement relatif au transport public**

Les étudiants régulièrement inscrits à la Faculté peuvent bénéficier de l'abonnement de transport au même titre que les étudiants inscrits dans le secteur public.

- **Sécurité sociale et assurance contre les accidents**

Les étudiants régulièrement inscrits à la Faculté ont le droit, moyennant la constitution d'un dossier, de s'affilier à la CNSS. Ils bénéficient en outre de la couverture contre les accidents corporels et la responsabilité civile lors des stages selon un régime spécial d'assurance souscrit annuellement par la Faculté.

VI. ÉCOUTE ET ACCOMPAGNEMENT PSYCHOLOGIQUE

Afin de contribuer au bien-être de ses étudiants, UPSAT-TUNIS met à leur disposition une cellule d'écoute et aide psychologique.

Cette cellule permet aux étudiants, qui en ressentent le besoin, d'évoquer, de façon anonyme et en toute confidentialité, les problématiques ou les difficultés rencontrées. La cellule leur offrira, dans ces moments difficiles, le soutien psychologique et leur apportera l'information, l'orientation et l'accompagnement vers des solutions appropriées à la situation vécue.

VII. SOUTIEN ACADEMIQUE

La Faculté met à la disposition des étudiants en difficulté d'apprentissage des membres enseignants chargés de les accompagner dans l'organisation de leur parcours académique, en leur fournissant des conseils méthodologiques adaptés à leurs profils et à leurs besoins.

Pour concrétiser les principes suscités, plusieurs dispositifs sont mis en place :

- Tutorat pédagogique animé par des enseignants ou des accompagnateurs de stages ;
- Séances de révision ou de rattrapages pour renforcer les acquis dans toutes les disciplines en cas de besoin ;
- Encadrement et suivi rapproché des étudiants en stages, en lien avec les référents académiques et les structures d'accueil.

VIII. ACCUEIL DES ETUDIANTS INTERNATIONAUX

Un service approprié est chargé de l'accueil, à l'aéroport, des nouveaux étudiants internationaux et de les accompagner dans l'accomplissement des formalités d'obtention des visas d'entrée. En outre, ce service oriente ces étudiants et les conseille en matière d'hébergement.

IX. RÔLES ET RESPONSABILITÉS

Le personnel administratif et les services responsables de l'accueil et orientation des étudiants sont tenus d'appliquer tous les articles inhérents à cette politique.

X. ÉVALUATION ET AMÉLIORATION

Cette politique est révisée régulièrement pour l'adapter aux évolutions et garantir son efficacité.

La Directrice de la Faculté

IV. Technologies de l'information

 <p>FACULTÉ DES SCIENCES DE LA SANTÉ SOUSSE · TUNIS · SFAX HONORIS UNITED UNIVERSITIES</p>	<h2>Politique en Matière d'Utilisation de la Technologie de l'Information</h2>	<p>Date d'entrée en Application : Juin 2025</p>
--	--	---

I. PRÉAMBULE

UPSAT s'engage à tirer parti des avancées technologiques pour transformer à la fois les méthodes d'enseignement et les modes de gestion, en vue de créer un cadre éducatif innovant et de renforcer l'efficacité administrative, et ce, dans le respect des exigences nationales et internationales.

II. OBJECTIF

La présente politique vise à encadrer l'intégration et l'utilisation des technologies numériques au sein de l'établissement, en assurant leur déploiement stratégique dans les domaines de l'enseignement, de l'administration et de l'innovation. Elle cherche à garantir un environnement éducatif moderne, sécurisé et performant, conforme aux exigences nationales et internationales.

III. PORTÉE ET APPLICATION

Cette politique s'applique à l'ensemble des acteurs de la Faculté et s'articule autour des engagements suivants :

- Mise en œuvre des stratégies favorisant l'usage des technologies dans les pratiques administratives, pédagogiques et de recherche ;
- Mise à disposition de plateformes numériques pour l'enseignement à distance, le suivi pédagogique et la collaboration institutionnelle ;
- Formation continue de la communauté universitaire à l'usage des outils numériques.
- Protection des données personnelles et académiques,

Pour concrétiser ces engagements, les mesures suivantes sont mises en œuvre :

- Modernisation du matériel informatique et acquisition des équipements pédagogiques numériques et des systèmes de gestion éducative et administrative ;
- Organisation d'ateliers de formation aux usages des nouvelles technologies ;
- Mise en place de dispositifs de sécurisation des données,
- Sensibilisation de la communauté universitaire à la cyber sécurité et aux risques numériques.

IV. ÉVALUATION ET AMÉLIORATION

Cette politique est révisée périodiquement, ou dès que nécessaire, en concertation avec les parties prenantes, afin d'intégrer les évolutions institutionnelles ou organisationnelles.

La Directrice de la Faculté